

## Interpellation PBC

Déposée à la séance du Conseil communal du 27.6.2011 et intitulée :

### « **PROTECTION DES BIENS CULTURELS (=PBC) : LE POINT DE LA SITUATION AU 30.6.11** »

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il y a quelque 20 ans, la Confédération a pris des mesures, afin de protéger les biens culturels (PBC). Celle-ci constitue alors une entité et l'une des priorités de la Protection civile (Pci).

Dans notre région, Vevey est concerné depuis huit ans, mais la sauvegarde de monuments historiques, sites archéologiques, œuvres d'art, archives, bibliothèques, collections scientifiques et musées, a débuté en septembre 2001 déjà dans les communes circonvoisines de Corsier, Corseaux, Chardonne, Jongny et La Tour-de-Peilz, sauf erreur ou omission. Ce travail de soutien est essentiel, car il concerne tous les biens précieux contribuant à l'essor spirituel et culturel de notre population.

Dans le dessein de mettre en évidence ces particularités, il s'agit de dresser la liste des lieux et objets à préserver, d'une part, de former et d'entraîner des équipes de secours et d'intervention, en cas de nécessité, de l'autre.

Les responsables ont réparti les biens culturels en 3 catégories :

- A = d'importance nationale ;**
- B = qui ressortissent aux cantons et aux régions ;**
- C = au niveau local.**

Notons également la mise sur pied d'un plan d'évacuation de ce qui aura été inventorié. Cette démarche vise à fixer des priorités et à choisir des emballages, moyens de transport et lieux de stockage adéquats. Les initiateurs organisent des exercices, afin que les formations d'intervention puissent réagir efficacement, en cas d'incendie ou de dégâts d'eau, par ex. Par conséquent, on a établi la liste des artistes régionaux, trié les œuvres d'art et fait le point. Puis ce patrimoine inestimable a été photographié et mis à l'abri, en cas de besoin. Des spécialistes contrôlent alors le travail accompli [catalogue, lieux d'exposition, protection des monuments, entre autres].

L'importance du sujet m'incite à poser les six questions suivantes à notre Exécutif :

- 1.-- *Qu'a fait notre commune, dans le cadre régional, pour mener à bien cette mission capitale ?*
- 2.-- *Comment les responsables veveysans apprécient-ils la coordination des plans d'évacuation réalisés de concert avec la Pci et le SDIS ?*
- 3.-- *A-t-on maintenant dressé les inventaires ?*
- 4.-- *Des mesures particulières ont-elles été prises ?*
- 5.-- *Peut-on supputer présentement le coût annuel de la PBC, à l'échelon veveysan ?*
- 6.-- *Il sied enfin de préciser que la PBC ressortit à la Sécurité – et non pas, comme nous pourrions l'imaginer, au dicastère de la Culture ! – d'où ma dernière question qui s'adresse à M. le municipal GIRARDIN :*

/

*En guise de complément aux réponses que voudra bien me donner cet édile, serait-il souhaitable que votre serviteur prît contact avec MM. Pierre-Alain MASSON, cdt de l'ORPC, et le Cap Philippe UMBERTI, responsable de la PBC, pour obtenir un éclairage sur l'état de préparation de la PBC sur le plan régional, et en particulier concernant la ville de Vevey ?*

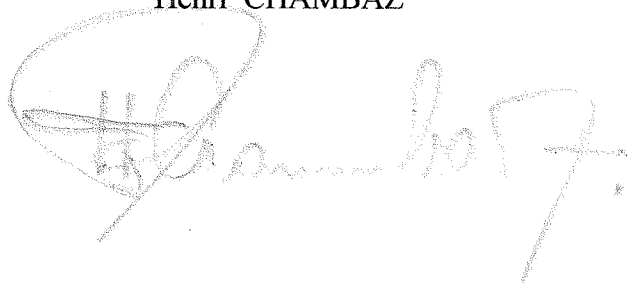
§ § § § § § § § §

Vu l'intérêt indéniable suscité par l'objet susmentionné, d'une part, et la non-reconduction du mandat du soussigné pour des raisons de santé, au sein de ce Conseil, d'autre part, l'interpellateur souhaite une réponse écrite et transmet ce dossier à ses collègues du PLR qui se représentent, dans le cadre de la législature 2011-2016.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre attention.

Vevey, 8.6.11

Henri CHAMBAZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Henri Chambaz', is written over a faint circular stamp. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'H' and a long horizontal stroke.